

## MOTION

Les Maires des Hautes-Pyrénées, par la voix de leurs Représentants siégeant au CDEN, souhaitent attirer l'attention du Gouvernement et en particulier celle du Ministre de l'Education Nationale, sur la préoccupation qu'ils partagent concernant l'avenir du Service Public de l'Education Nationale.

Notre Département, à fort profil rural et de montagne, subit des retraits d'emplois d'enseignants depuis plus de 10 ans. Ces suppressions sont le fruit de la logique comptable qui prévoit l'élaboration de la carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré, alors que notre système éducatif se dégrade.

Depuis des années, il n'est plus possible d'ouvrir des classes dans les écoles sans en fermer ailleurs.

Alors que le Ministre affiche un retour de la scolarisation des enfants de 2 ans, dans notre département, c'est une régression de cette scolarisation qui va s'opérer pour cause de fermetures de classes. Comment allons-nous justifier cela auprès de nos administrés ?

Les Communes, qui ont compétence pour l'enseignement primaire, sont mobilisées autour de leurs écoles publiques, attentives aux besoins des élèves, des enseignants et des familles pour accompagner de leur mieux cette mission essentielle de l'Etat : préparer l'avenir.

La part des budgets communaux consacrée à l'Ecole est souvent très importante et demande beaucoup d'efforts aux municipalités.

Les Elus de proximité que nous sommes, savent bien que pour vivifier nos territoires, permettre l'installation de nouveaux habitants, la présence d'une école publique de qualité est indispensable.

Or dans nos écoles, ce sont les classes à multi-niveaux qui dominent, et souvent avec des effectifs au-delà de 22 ou 23 élèves, rendant les conditions d'éducation des jeunes élèves difficiles.

Il n'est pas acceptable, dans un Département durement frappé par une situation de l'emploi extrêmement préoccupante, de subir en parallèle une dégradation du Service Public de l'Education Nationale.

La globalisation des effectifs sur un territoire s'étendant sur plusieurs communes conduit à la mise en concurrence des collectivités pour obtenir une classe supplémentaire.

Continuer sur cette lancée, c'est condamner l'avenir de notre Département.

C'est pourquoi l'Association des Maires du Département des Hautes-Pyrénées demande :

- la mise en place d'un plan de rattrapage d'urgence pour les départements sous-dotés de notre académie (31- 81 - 82).
- la prise en compte de la spécificité rurale et de montagne de notre département pour que les dotations en postes soient à la hauteur des besoins de nos territoires majoritairement classés en Zone de Revitalisation Rurale.
- que la Charte des Services Publics soit enfin appliquée afin que les opérations de carte scolaire fassent l'objet d'une concertation et d'une préparation au moins 2 années en amont.